

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 686

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 56

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« principal »,

les mots :

« de résidence principale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.